



Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 10 décembre 2024

Le président Fréville Laforge souhaite la bienvenue aux membres du conseil général. Il explique, que l'heure a été avancée, afin de permettre à Mme JAN de participer au Conseil à Bavois, ce même soir, plus tard. Il précise qu'il y a 5 préavis, donc celui sur le budget, qui nécessitera peut-être certaines explications. L'ordre du jour a été modifié également pour permettre à Mme JAN d'être là pour le préavis sur le budget. Il rappelle qu'à l'issue une agape sera servie à la Brasserie. Il rappelle que cette séance sera enregistrée et annonce la présence de M.GOY journaliste de la rédaction de l'Omnibus. Il rappelle que l'usage veut que chacun donne son nom lorsqu'il prend la parole.

1. Appel nominal

Sont présent-e-s :

Baehni Luc, Benz Jacqueline, Besson Anne-Marie, Blanc Michel, Blanc Valentina, Blum André, Blum Anne, Bonvin Barbara, Boulaz Johann, Boulaz Marius, Boulaz Martine, Boulaz Roland, Desarzens Christophe, Durnat Caroline, Gaudard Michel, Henchoz Guillaume, Hostettler Grégoire, Jordan Michel, Kuster Kim, Laforge Frédéric, Lavanchy Sébastien, Lugon Pascal, Massard Nicolas, Mauron Guy, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Nicod Stéphane, Perreault Julien, Perreault Nicole, Perreault Sylvie, Rasori Alessandro, Rémy Christophe, Rézenne Marlène, Siggen Manuel, Wettstein Harri, Zimmermann Christine.

Sont excusé-e-s :

Benza Isabelle, Besson Jean-Jacques, De la Touche Isabelle, Huber Venera, Mezenen Sandrine, Naito Baptiste, Turk François, Vincent Michel

Sont absent-e-s :

Duvauchelle Annika, Panchaud Damien, Rey Cédric, Reymond Delphine, Reymond Jan, Soares Jérémie

Avec 36 conseillers généraux présents, le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2024

Le procès-verbal est adopté, avec une abstention.

4. Assermentations et démissions

Joëlle PERREAULT et Nicolas LIARDON présentent leur démission.

Caroline FIRMANN-GAULIS est assermentée.

5. Élections statutaires

Le poste de second suppléant à la commission de gestion est toujours vacant. Personne ne se présente.

6. Préavis 06/2024 : budget de fonctionnement et investissement 2025

Madame Alyssa JAN, boursière municipale, se joint à la municipalité pour répondre à d'éventuelles questions sur le prochain préavis.

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Mme Alyssa JAN, la boursière, donne des explications sur le changement de système comptable MCH2 et les documents mis à disposition.

Le syndic Marc BENOIT explique quel chiffre négatif de -177'000 correspond en réalité à -287'000 si on retire tout ce qui a été pris sur les fonds de réserves pour avoir un chiffre plus « sexy ». La municipalité espère que les impôts seront plus élevés que ce qui a été estimé, les coûts ont également été limités. Des ajustements devront être faits concernant l'eau potable, l'épuration et les déchets.

Le conseiller Grégoire HOSTETTLER demande pourquoi cela a pris autant de temps pour être adopté dans toutes les communes, alors qu'on en parle depuis 30 ans.

Le syndic Marc BENOIT explique que dans ce cas, le canton de Vaud est le dernier canton à se mettre en conformité. Les communes ont jusqu'en 2027 pour le faire.

Pas de questions/remarques sur le document MCH1.

Pas de questions/remarques sur le document MCH2.

Pas de questions/remarques sur le document budget investissement.

Pas de questions/remarques sur l'examen de l'ensemble du préavis.

Votation sur le préavis concernant le budget d'investissement : avec une abstention, le préavis est adopté.

Le syndic Marc BENOIT, informe de la démission de Mme Alyssa JAN et la remercie pour son excellent travail.

Mme Alyssa JAN quitte la séance.

7. Préavis 07/2024 : chemin du Stand

La conseillère Marlène REZENNE procède à la lecture de rapport de la commission de gestion et finance.

Le municipal Yves MOUQUIN explique qu'il s'agit d'adapter le plan à la réalité. En effet avec le PACOM, le canton a demandé à la commune de corriger le plan, afin de diminuer au maximum les zones d'utilité publique pour repasser en zone agricole. Par chance, les terrains adjacents appartiennent à la commune ce qui simplifie le travail et la mise à l'enquête.

La conseillère Martine MOINECOURT demande à voir de quoi il s'agit. Le municipal Yves MOUQUIN présente le plan remis, sur lequel on voit en vert l'ancien chemin, et en rouge le nouveau chemin.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

8. Préavis 08/2024 : rénovation des chemins AF 1^e étape

Le président Fréville LAFORGE demande ce que signifie AF.

Le syndic Marc BENOIT explique qu'il s'agit de l'Amélioration Foncière, régime qui concerne surtout l'agriculture. Il s'agit de fonds perdus qui sont mis à disposition par la confédération (42 %) pour autant que le canton mette sa part (30%). Les critères d'octroi demandent que la vocation soit agricole. Avec 72% de contribution cantonale

et fédérale, cela est intéressant. Ces pourcentages vont changer, le timing est donc intéressant actuellement.

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission de gestion.

Le conseiller Michel JORDAN n'a pas identifié les trois tronçons.

Le syndic Marc BENOIT explique que le 1^e chemin se situe devant la ferme PERREAUT, depuis la rue qui descend depuis le Boléron jusqu'au Pont de l'étang, en particulier les dalles en béton qui bougent après la maison Henosis mais aussi avant où le goudron est en mauvais état. Le 2^e tronçon commence depuis la Croisée sur la route de Moiry jusqu'à la déchetterie. Le dernier tronçon se trouve devant chez lui, il monte pour rejoindre la route qui vient depuis Juriens et qui va à Moiry.

Le conseiller Michel JORDAN intervient pour demander si ces tronçons appartiennent toujours à la commune après que le canton s'en était débarrassé, il y a quelques années. Le syndic Marc BENOIT confirme.

Le préavis est adopté avec deux abstentions.

9. Préavis 09/2024 : annexe I au règlement sur les déchets

Il est procédé à la lecture du rapport de la COGEFI.

Le syndic Marc BENOIT prend note des remarques de la COGEFI et informe que la municipalité fera un petit rapport de la situation concernant la gestion des déchets, afin de maintenir des coûts acceptables.

Yves MOUQUIN rappelle que ce règlement, ainsi que la taxe au poids, avaient été acceptés en 2012 par le Conseil et qu'il s'agira de se prononcer sur la prolongation de cette manière de faire. Il a commencé à étudier la question, demander des offres et faire des comparaisons entre les deux systèmes. Une partie des frais correspond à l'amortissement de l'investissement effectué. Même si on changeait de système, les frais d'entretien resteraient. Après consultation de M.Prix, pour rejoindre les autres communes, il aurait fallu une augmentation de 100% pour être à zéro. La mesure s'étale donc sur 4 ans, également car il n'est pas possible d'augmenter de plus de 25% à la fois. Les 3 premières fois l'augmentation sera de 25%, la 4^e des calculs seront refaits selon l'évolution des coûts.

Le Président, Fréville LAFORGE n'ayant pas tout compris personnellement, invite la municipalité à faire une présentation chiffrée ultérieurement.

Le conseiller Michel BLANC informe que la commission a remarqué qu'on s'était trompé concernant la taxe au poids. Selon lui, cette méthode engrange en effet des

coûts énormes, avec un déficit important. il espère que la municipalité présente un autre système et se penche là-dessus, car les frais sont importants et demandent un nouveau rapport.

Le municipal Yves MOUQUIN répond que les 50'000 concernent les deux taxes. La taxe à Romainmôtier est largement en dessous des normes par rapport aux autres communes du Vallon du Nozon et il y a un rattrapage à faire. On ne va pas gagner 50'000 CHF en changeant de système. Il est prévu de présenter des chiffres avec un beamer.

La conseillère Martine MOINECOURT demande pourquoi un tel décalage entre les prévisions et la réalité.

Le municipal Yves MOUQUIN répond que les coûts ont régulièrement augmenté. Au départ le plafond était déjà un peu trop bas. La moyenne communale est de 84 kg de déchets ménagers, dont certains pèsent 25 kg seulement. Le poids, grâce à la taxe au poids, a baissé de 56% lors de son introduction. Mais il est vrai que la municipalité a été trop optimiste sur les prix.

Martine MOINECOURT demande si cela signifie que le prix à l'incinération a augmenté également ? Elle se questionne également sur le besoin que le préavis soit voté ce soir, alors que rien n'est clair pour la municipalité.

Le Président Fréville LAFORGE répond que les choses sont claires et redonne la parole au conseiller et membre de la COGEFI Michel BLANC. Ce dernier explique qu'aujourd'hui on ne paie pas assez. La commission est d'accord avec l'ajustement progressif par année, mais demande en même temps de trouver une solution pour baisser les coûts totaux.

Le municipal Yves MOUQUIN ajoute que dans le cas où un changement de système serait voté, une partie du règlement deviendrait caduque puisque si on adoptait la taxe au sac, chacun devrait simplement se rendre au commerce du coin pour acheter ses sacs taxés.

Le préavis est adopté avec 3 abstentions.

10. Préavis 10/2024 : ancien collègue, réfection salle de bain

Il est procédé à la lecture du rapport de la COGEFI ainsi que de l'amendement proposé. Celle-ci propose un amendement qui limite le montant des travaux à 50'000.- CHF.

Le président Fréville LAFORGE demande comment la Commission de gestion est arrivé au montant de 56'000.- CHF au lieu des 68'000 proposés.

La conseillère Marlène REZENNE informe le Conseil qu'après discussion avec le syndic et le municipal Michel CHABLOZ des devis ont été demandés, ce qui a permis de faire baisser ces chiffres.

Le conseiller Michel BLANC rapporte qu'au terme d'une discussion, la COGEFI pensait que 30-40'000.- CHF maximum suffisaient pour la réfection d'une salle de bain. Il y a donc eu discussion avec la municipalité et il s'avère que les travaux sont plus conséquents que mentionné. La commission a pris contact avec des architectes pour avoir une contre-offre et se faire une idée, le résultat étant de 56'000.- CHF.

Le Syndic Marc BENOIT, brosse le contexte financier. L'objectif est l'amélioration de cet appartement afin de pouvoir le relouer. Il a été fait appel à un architecte pour dresser un rapide état de situation. La proposition de la commission a été faite en collaboration avec le municipal Michel CHABLOZ. Le montant de 56'000 CHF convient aussi à la municipalité.

Le municipal Michel CHABLOZ présente les aspects plus techniques, les plans et un détail des différents postes.

Le conseiller Luc BAEHNI relève un problème plus général du patrimoine immobilier de la commune, en effet plusieurs biens coûtent plus cher qu'ils ne rapportent. Il suggère une réflexion plus profonde. Il faut se poser la question de la conservation de ces immeubles pour les années à venir.

La conseillère Caroline FIRMAN GAULIS demande si on procède par la règle des 3 devis par maître d'état concerné.

Le municipal Michel CHABLOZ répond que deux devis sont faits au minimum.

Le conseiller Sébastien LAVANCHY demande si cela est réellement nécessaire d'avoir recours à un architecte pour rénover une salle de bain et si des maîtres d'états ne pourraient pas gérer les travaux entre eux.

Le municipal Michel CHABLOZ répond que c'est la première fois qu'ils font appel à un architecte.

Le syndic Marc BENOIT ajoute qu'ils ont fait l'expérience et rappelle l'expérience de la rénovation de « chez Magali » et préfère être prudent cette fois-ci.

Un conseiller demande de quand date le dernier contrôle au niveau électrique, et informe que les travaux peuvent être importants.

Le municipal Michel CHABLOZ répond que le contrôle a été fait il y a 1-2 ans.

Le conseiller Grégoire HOSTETTLER ne voit pas les frais d'architecte dans le devis.

Le syndic Marc BENOIT répond qu'il s'agit d'un forfait de 1500.- CHF.

Le conseiller Nicolas MASSARD informe que le devis comprend aussi une isolation thermique entre la salle de bain et un local de chauffage, ainsi que la réfection complète de la peinture du studio.

Le syndic Marc BENOIT, informe que le loyer sera augmenté, à voir en termes d'amortissement, d'environ 200.-CHF/mois. L'objectif est de maintenir un loyer au-dessous de 1000.- CHF pour rester attractif sur le marché local.

L'amendement de la COGEFI pour un montant de 56'000 est adopté avec 5 abstentions.

Le préavis intégrant l'amendement est également adopté avec 5 abstentions.

11. Lecture des lettres et proposition individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été communiquée au bureau du Conseil.

12. Communication de la Municipalité

Le Président informe qu'un courrier sera envoyé aux conseillers qui ne sont pas venus à tous les Conseils en 2024, demandant de participer ou de présenter leur démission, cela afin de faciliter l'obtention du quorum.

Le Président Fréville LAFORGE, informe des dates du Conseil général pour 2025, avec un retour à l'horaire habituel à 20h00 :

18 mars 2025 / 17 juin 2025 / 7 octobre 2025 / 9 décembre 2025

Le syndic Marc BENOIT dresse le bilan de l'année 2024, la municipalité est globalement satisfaite de ses actions et fonctionnement. Il remercie toutes les personnes qui se sont impliquées pour la commune.

Il annonce que le poste de 40% de boursière a été attribué à Madame Fabienne GAULAY. Il dresse une liste de ses nombreuses compétences.

Pendant l'arrêt pour cause d'accident, de l'employé communal David DUTOIT, il a été remplacé par Laurent JAN, qui a un contrat à 100% jusqu'à la fin de l'année. Celui-ci

a été prolongé à 20% dès janvier 2025. Le cahier des charges comprend surtout des tâches de conciergerie, de remplacements et soutien à David DUTOIT.

La mise à jour de l'archivage administratif a commencé et prendra 6-7 ans parallèlement aux activités d'archivage annuel. Une transition papier vers la numérisation est en cours.

Grâce à la ténacité de l'administration, les dysfonctionnements importants d'URBANUS ont pu être réglés.

La municipalité est encore sous le choc du budget 2025. Une réflexion est en cours, quant au planning pour adapter les différents dicastères qui doivent être autoporteurs en 2025, l'entrée en vigueur des différents règlements est prévue pour 2026. Le budget a été transmis à la préfecture, afin qu'elle prenne conscience de l'inégalité crasse de la péréquation, et qu'elle transmette plus haut leur désarroi. Romainmôtier n'est pas la seule commune dans cette situation. A voir si au niveau cantonal une évolution est possible. Si ce système veut garder son nom de péréquation, il devra être rapidement complétée par des mesures de réelle solidarité. Il y a peut-être un travail avec les députés à faire à ce niveau-là. Mais en tout état de cause, il faudra réfléchir aux économies là où c'est possible pour optimiser les rentrées d'argent, adapter les loyers, avoir une gestion rigoureuse des débiteurs douteux, envisager de nouvelles rentrées et suivre de près les incidences réelles de la nouvelle péréquation.

Le bureau communal sera fermé du 20 décembre au 6 janvier.

Pour le dossier PACOM, les séances de conciliations se sont bien déroulées au niveau des échanges, certaines oppositions ont été retirées, d'autres maintenues dans l'attente de la mise à l'enquête complémentaire qui sera lancée au début janvier 2025. La municipalité a pris en considération bon nombre d'éléments relevés par les opposants, la municipalité attend jusqu'à la fin de la consultation, l'avis des services cantonaux sur les modifications à apporter. Ensuite, le Conseil général sera appelé à lever les oppositions restantes. En fonction du nombre, il se peut qu'un conseil extraordinaire soit convoqué. Si non, ce point sera mis à l'ordre du jour du Conseil du 18 mars 2025.

Quatre directives doivent être rédigées. La municipalité pense en rédiger une par année. La première régit le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits du territoire communal, sujet que le municipal Yves MOUQUIN a pris à bras le corps.

La 2^e séance d'information à la population, concernant la route de Vaulion a eu lieu le 19 novembre dernier. Quelques aménagements ont été apportés, suite au 1^{er} projet, en particulier, la suppression de la possibilité de créer des places de parc au Pré des Caille. L'arrêt de bus aux portes a également été supprimé, un nouvel arrêt a été créé devant l'ancienne poste et déplacé celui de la sortie en direction de Vaulion, sur l'emplacement du gendarme couché. La séance a confirmé qu'une minorité regrette vivement qu'il n'y ait plus de place de parc tout au long du tronçon. La crainte des aménagements proposés, notamment la largeur maximum de 4,50m et d'un trottoir franchissable là où c'est possible, ne rassure pas tous les habitants quant au respect de la limitation à

30km/h. La municipalité étudie une possibilité de créer quelques places de parc sur un domaine privés, mais Le syndic Marc BENOIT ne peut pas communiquer le lieu exact, le propriétaire n'étant pas encore au courant. Des aménagements en vue de ralentissements vont être déterminées, suite à une demande assez vive dans ce sens.

Une fois ces divers éléments éclaircis, il est prévu de mettre le projet à l'enquête au printemps. Il n'y aura pas d'autre séance avec la population, les éléments discutés ayant été pris en considération.

Beaucoup de sujets sont au point mort actuellement, mais vont être réactivés en fonctions des réponses attendues.

- Chemin Bretenause
- Les deux Places de parc à droit en montant la rue du bourg près de la fontaine : il s'agit d'éclaircir le statut de propriété de cette parcelle qui a une servitude, afin de connaître les participants au projet de rénovation
- L'emplacement du Chauffage à distance est toujours en réflexion e suite à un projet de construction au chemin de la scie du côté de Cryo, un plan de directeur actualisé de cette zone artisanale doit être réalisé, afin de définir l'accès à chaque parcelle, la voie de circulation, les places de parc en alternance et la possibilité de rebrousser chemin à la fin du tronçon. Le projet est dans les mains du bureau ADA qui fat le suivi jusqu'à la mise à l'enquête
- Musette : aucun projet n'est parvenu au délai imparti. Depuis deux partenaires se sont intéressés. Des discussions sont en cours, mais les démarches ne sont pas assez avancées pour savoir si ces projets pourront être mené à terme. Dans le meilleur des cas il y aura une épicerie, mais en aucun cas au 1^e janvier et le syndic Marc Benoît n'est pas en mesure d'annoncer une date.
- Poste : la municipalité est en contact avec l'association de la Porterie et c'est à eux de décider s'il y a un souhait de travailler avec la Poste ou pas. La municipalité souhaite que cette prestation reste sur la le territoire communal.

La municipalité souhaite d'ores et déjà à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

13. Rapport des délégués aux associations intercommunales

ASCOVABANO (Association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon) : Le municipal Nicolas MEZENEN informe que des changements d'horaire des CFF provoque des changements d'horaires scolaires dès le 15 décembre 2024. Des pauses de midi doivent être raccourcies dans certains collèges. Concernant la rentrée scolaire 2025-26, des porta cabines seront posés dans la cour du collège 1915. Pour l'année 2026-27 il manquera une classe enfantine ici à Romainmôtier. Des réflexions et discussions sont en cours. D'ici le Conseil Général du 7 octobre 2025, un préavis devra

être voté sur la modification du plafond d'endettement ainsi que sur certaines règles de l'ASCOVABANO, dû à l'endettement qui va devoir être fait pour la construction de ce nouveau collège et les futurs agrandissements qui devront être faits sur Vallorbe également. En effet le plafond d'endettement voté il y a 4 ans ne sera plus suffisant. Le comité de l'ASCOVABANO est derrière l'entreprise mandatée afin qu'elle respecte le planning d'avancement des travaux.

ORPC (Organisation régionale pour la protection civile) : Le municipal Nicolas MEZENEN informe qu'il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

SDISPO (Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe) : Le municipal Michel CHABLOZ informe qu'il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

14. Divers

La conseillère Mme MOINECOURT, a deux points. Tout d'abord, concernant l'éclairage public, trouve que l'idée d'avoir éteint les lampadaires il y a quelques années était excellente, avec des bénéfices pour la diminution de la mortalité des insectes et donc la nourriture de nos oiseaux. Elle a entendu que l'horaire a été modifié pour passer de 23h à minuit. Elle estime que ce genre de décision devrait être soumis au Conseil général.

Le 2^e point concerne, les panneaux d'informations qui existaient par le passé. En effet il y avait un panneau, notamment à la route de Vaulion, sur lequel on pouvait apprendre les avis de construction mais aussi les décès. Aujourd'hui on ne sait pas où trouver ce genre d'informations. Elle demande s'il serait possible que ces informations figurent sur le site de la commune où de la paroisse.

Concernant l'éclairage public, le municipal Nicolas MEZENEN informe qu'il s'agit entre autres d'une demande du canton. La Romande énergie a été mandaté pour produire une trame sur la base de laquelle il sera possible de demander des devis à différentes entreprises afin d'effectuer des travaux qui permettront à la commune d'auto-gérer son électricité.

Certains citoyens se sont également sentis en insécurité en rentrant avec le dernier train dû au manque de lumière. Sur ces bases, la municipalité a accepté cette modification.

Concernant les piliers publics, le syndic Marc BENOIT remercie pour la proposition et va transmettre la demande à l'administration communale. Il estime que transmettre les informations sur le site est tout à fait possible et il rappelle qu'il reste un seul pilier public sous la salle communale.

Le conseiller Michel JORDAN intervient concernant l'éclairage public. Il pose la question du choix entre privilégier la vie des insectes ou des êtres-humains. Il estime

que la route de Vaulion est dangereuse en particulier en cas de brouillard. Il estime donc que l'horaire de minuit à 6h est meilleur. Il rappelle aussi que des communes ont simplement renoncé à cette mesure qui ne rapporte pas grand-chose. Selon lui la sécurité est primordiale.

Le conseiller Pascal LUGON estime qu'à Romainmôtier l'éclairage n'a jamais été très violent et abonde dans le même sens.

La conseillère Sylvie PERRAUT se rappelle d'une lettre du conseiller Michel JORDAN concernant le non-entretien des espaces verts lue lors du dernier conseil. Elle se demande si la lettre a été transmise à la personne concernée. Le municipal Yves MOUQUIN confirme que le sujet a été rediscuté.

Le municipal Léo FIGUET rappelle que lors du dernier Conseil, le conseiller Michel GAUDARD avait mentionné des pièces exceptionnelles à protéger sous vitre pour pouvoir les exposer à la grange de la dime. Un rendez-vous avec le canton et un fabricant de vitres a eu lieu, un devis est en cours, les frais s'élèvent à 5000-10'000.

Il rappelle que ce samedi 14 décembre à 10h, aura lieu la traditionnelle distribution de sapins, du vin chaud sera servi et la municipalité fera une présentation du PECC à cette occasion.

Prochain conseil 18 mars 2025.

Le président remercie la municipalité, la commission de gestion et tous les membres présents et invite les personnes présente à une agape à la Brasserie.

La séance est close à 21h18.